

# Compte rendu PCL du mercredi 5 septembre 2018

## Présents :

**AFOC** : Mrs Michel Hanny

**CNL** : Mme Delphine Cornilleau et Mr Patrice Rousseau

**Meduane Habitat** : Mrs Jean Pierre Fouquet, Dominique Duret, Yves Leroux, Ibrahima Diop

## Objet : Projet de validation du Protocole pour les élections des représentants des locataires( 2ème séance de négociation).

Début de séance à 18h.

Sujet unique en objet.

Ce projet de validation est évoqué pour la deuxième fois en séance de PCL. En effet, le PCL du mercredi 30 mai 2018 avait également comme unique sujet les échanges sur la validation de ce protocole électoral.

Mr Fouquet, Président de Meduane Habitat ouvre la séance, et en compagnie du Directeur Juridique de Meduane, rappelle le processus électoral, l'organisations, les étapes du vote ainsi que les associations de locataires qui pourront présenter une liste. La CGL 44 dûment invitée à sa demande n'est pas présente.

Mr Leroux indique que le protocole électoral a déjà été présenté lors de la dernière séance du CA de Meduane Habitat en juin et qu'il peut être validé en l'état si le point 5 sur le financement des associations de locataires pour les élections, qui était un point de blocage entre les associations était levé.

La CNL qui n'avait pas validé ce point lors du CA de juin, maintien son opposition et propose un autre mode de financement avec Meduane Habitat qui devra allouer à chaque association un financement au logement ( environ 2€ par logement).

L'AFOC maintien son opposition à la proposition de la CNL et reste sur le principe du financement validé dans le protocole de novembre 2013.

Mr Duret, Directeur de Meduane Habitat rappelle qu'il faut distinguer le financement des élections des locataires du financement des activités de lien social des habitants ou de leurs associations représentatives. Sur le financement des élections, il est proposé par Meduane un remboursement des frais engagés ( sans limite ) et sur justificatifs de dépense. Quant aux actions de lien social sur les quartiers et leur financement il est fait état et lecture du protocole signée par toutes les associations représentatives en novembre 2013.

Mr Rousseau représentant de la CNL fait état de remarques de la CNL sur l'organisation des dernières élections, sur la validation ou pas de certains votes ( profession de foi/bulletin de vote ) et de la désapprobation de la CNL sur certaines étapes du dépouillement. Il suggère la présence d'un huissier de justice lors du dépouillement.

Mr Hanny de l'AFOC signe le protocole et quitte la séance.

Mr Rousseau de la CNL propose de faire le point avec son organisation et si validation s'engage à repasser dans les bureaux de Meduane pour signer le protocole le jeudi 6 septembre 2018.

Fin de séance à 19h15.